

Bernard-Gustave Tabezi Pene-Magu

Systeme éducatif de la République démocratique du Congo

Avancées et paradoxes



Avant-propos

La République Démocratique du Congo (R.D. Congo), est l'un des cinq pays au monde où les enfants sont le moins scolarisés. Plus d'une décennie de conflits armés, de grands déplacements de populations et de déboires économiques prolongées a entraîné un déclin net du système éducatif en R.D. Congo.

Cependant, il y a 30 ans, le système éducatif de la R.D. Congo était en avance sur les systèmes éducatifs de nombreux autres pays subsahariens, notamment en matière de taux brut de scolarisation primaire. Mais présentement, il est à la traîne de la plupart d'entre eux.

La R.D. Congo avait un système universitaire qui attirait les meilleurs étudiants d'Afrique francophone ; aujourd'hui, les universités ont des programmes et des cursus dépassés et des infrastructures en ruine.

Néanmoins, le système éducatif de la R.D. Congo a montré une résilience remarquable en dépit des crises récurrentes. Il a même continué à se développer à tous les niveaux. Le système d'administration scolaire a survécu aux perturbations et la gestion locale a été solidement prise en main par les parents et les enseignants au niveau de chaque école.

Les autorités congolaises et les bailleurs de fonds ont tous admis que la renaissance du secteur éducatif était essentielle au développement de la R.D. Congo.

Un des aspects essentiels du système éducatif congolais est le manque presque total et chronique de ressources et de financement gouvernementaux, à tous les niveaux d'éducation. Au cours des

10 dernières années, moins de 3 pour cent des dépenses publiques ont été consacrées à l'éducation. A ce jour, ce chiffre ne dépasse pas 6 pour cent. Toutes les institutions d'enseignement, qu'elles soient publiques ou privées, sont financées presque entièrement par les ménages. Il est important de définir le rôle approprié du gouvernement dans la réussite de l'éducation primaire universelle et dans le rétablissement d'un système éducatif qui soutienne et promeuve le développement économique et social.

Maintenant qu'il existe un consensus général sur la priorité à donner au secteur éducatif ; il devient donc nécessaire de fixer des objectifs et des priorités plus spécifiques à chaque niveau d'enseignement et de développer des stratégies et des plans de financement acceptables et durables.

La finalité de l'ouvrage « Système éducatif de la R.D. Congo : avancées et paradoxes » est de fournir une base solide de connaissances permettant aux différents partenaires de l'éducation de choisir les priorités, en vue de finaliser la stratégie du secteur éducatif et les plans de financement.

En R. D. Congo, l'urgence absolue de s'orienter rapidement vers l'éducation primaire universelle, d'améliorer la qualité à tous les niveaux du système éducatif et de rechercher un équilibre plus efficace et plus équitable entre le financement public et privé. Ces problèmes constituent l'essence même de l'analyse et des recommandations de cet ouvrage.

Bernard-Gustave TABEZI PENE-MAGU

Chapitre premier

Considérations théoriques

1.1. Concepts-clés

1.1.1. *Système éducatif*

1.1.2. *Indicateurs*

1.1.3. *Paradoxe*

Selon le dictionnaire Le Littré (1880), le paradoxe désigne l'opinion contraire à l'opinion commune.

1.2. Indicateurs du système éducatif

Ayant constaté la multiplicité et la diversité d'indicateurs parmi ses membres, l'UNESCO, pour analyser et évaluer le système éducatif a donné des directives pour harmoniser les critères afin de pouvoir les rendre comparables (UNESCO, 2009). Parmi ces indicateurs on peut épingler :

1.2.1. *Taux d'analphabétisme des adultes ou taux d'analphabétisme*

Définition : Il s'agit du pourcentage des membres de la population âgée de 15 ans et plus qui savent à la fois lire et écrire et comprendre un texte simple et court sur leur vie quotidienne. En général, on entend par « alphabètes » les personnes qui savent non seulement lire et écrire, mais encore compter, c'est-à-dire faire des calculs arithmétiques simples. Le taux d'analphabétisme des adultes est défini comme le pourcentage des membres de la population âgée de 15 ans et plus qui ne savent ni lire ni

écrire, avec compréhension, un texte simple et court sur leur vie quotidienne.

Objet : Ce taux Indique le résultat cumulatif du travail accompli par l'enseignement primaire et par les programmes d'alphabétisation pour inculquer les compétences de base à la population lui permettant ainsi de les *appliquer dans la vie quotidienne et de continuer à apprendre et à communiquer en faisant usage de l'écrit. L'alphabétisme constitue un potentiel pour le développement intellectuel ultérieur de l'individu et une contribution accrue au développement socio-économique et culturel de la société.

Méthode de calcul : Diviser le nombre des personnes âgées de 15 ans et plus sachant lire et écrire par l'effectif total du groupe d'âge, et multiplier le résultat par 100. Pour obtenir le taux d'analphabétisme, appliquer la même méthode en utilisant, cette fois ci, l'effectif des personnes âgées de 15 ans et plus qui ne sachent ni lire ni écrire, ou soustraire le taux d'alphabétisme du 100%.

Données requises : Population adulte âgée de 15 ans et plus et l'effectif des adultes âgés de 15 ans et plus sachant lire et écrire (ou ceux qui ne savent ni lire ni écrire).

Sources des données : Principalement le recensement démographique, enquêtes auprès des ménages et/ou enquêtes sur la population active.

Type de désagrégation : Par sexe, par lieu géographique (région, milieu rural ou urbain) et par groupes d'âge quinquennaux suivants : 15-19 ans, les 20-24 ans, les 25-29 ans,..., les 60-64 ans et, enfin, les 65 ans et plus.

Interprétation : Un taux d'alphabétisme élevé (ou faible taux d'analphabétisme) indique l'existence d'un système d'enseignement primaire et/ou de programmes d'alphabétisation des adultes efficaces qui ont permis à une proportion importante de la population d'acquérir la capacité d'utiliser l'écrit (et de faire des calculs arithmétiques simples) dans la vie quotidienne. On a généralement l'habitude de présenter et d'analyser les taux d'alphabétisme conjointement avec le nombre absolu des adultes analphabètes étant donné que l'amélioration des taux d'alphabétisme peut parfois s'accompagner d'une augmentation du nombre des analphabètes en

raison d'un changement de la structure démographique.

Normes de qualité : Le taux d'alphabétisme ne peut être supérieur à 100 %. Il est important d'aligner les mesures de l'alphabétisme sur la définition internationale normalisée donnée plus haut et, lorsque cela est possible, d'administrer des tests d'alphabétisme sur un échantillon de population pour vérifier et améliorer la qualité des statistiques de l'alphabétisme.

Limitations : Il a été observé que certains pays appliquent des définitions et des critères d'alphabétisme qui s'écartent des normes internationales définies plus haut, assimilent les personnes qui n'ont pas fréquenté l'école à des analphabètes, ou changent les définitions d'un recensement à l'autre. Les pratiques utilisées pour identifier les alphabètes et les analphabètes lors des recensements démographiques varient également. Enfin, les personnes interrogées peuvent faire des erreurs lorsqu'elles répondent à des questions au sujet de leur statut d'alphabétisme, ce qui peut affecter la fiabilité des statistiques d'alphabétisme.

1.2.2. Nombre d'adultes analphabètes

Définition : La population âgée de 15 ans et plus qui ne savent ni lire ni écrire avec compréhension un texte simple et court sur leur vie quotidienne.

Objet : On détermine la taille et, le cas échéant, la situation et le profil des analphabètes âgés de 15 ans et plus qu'il convient de choisir pour cible des politiques et des initiatives visant à développer les programmes d'alphabétisation pour adultes.

Méthode de calcul : Utiliser soit le nombre d'adultes analphabètes dérivé d'un recensement démographique ou d'une enquête, soit soustraire le nombre d'adultes alphabétisés de l'effectif total de la population âgée de 15 ans et plus.

Données requises : Effectif total de la population et le nombre d'adultes analphabètes dans le groupe d'âge de 15 ans et plus.

Sources des données : Recensement démographique, enquêtes auprès des ménages, enquêtes sur la fécondité et sur la population active.

Type de désagrégation : Par sexe, par lieu géographique (région, milieu

rural ou urbain) et par groupes d'âge quinquennaux suivants : 15-19 ans, les 20-24 ans, les 25-29 ans, ..., les 60-64 ans et, enfin, les 65 ans et plus.

Interprétation : Plus la taille de la population analphabète est grande dans la population adulte du pays, plus les programmes d'alphabétisation pour adultes doivent être développés. La désagrégation géographique permet d'identifier les régions où doivent se concentrer les efforts d'alphabétisation. L'action publique peut également cibler un ou plusieurs groupes de population d'âge ou de sexe particuliers.

Normes de qualité : Il serait utile d'aligner tous les indicateurs d'alphabétisme sur la définition internationale normalisée et de soumettre des échantillons de la population à des tests pour vérifier et améliorer la qualité des statistiques sur l'alphabétisme.

Limitations : Certains pays appliquent des définitions et des critères d'alphabétisme (et d'analphabétisme) qui s'écartent des normes internationales ou assimilent les personnes qui n'ont pas fréquenté l'école à des analphabètes. Les pratiques utilisées pour identifier les alphabètes et les analphabètes lors des recensements démographiques varient également. Enfin, les personnes interrogées peuvent faire des erreurs lorsqu'elles répondent à des questions au sujet de leur statut d'alphabétisme, ce qui peut affecter la fiabilité des statistiques d'alphabétisme.

1.2.3. Taux brut d'accès (TBA) en première année de l'enseignement primaire

Définition : Nombre total des nouveaux élèves en première année de l'enseignement primaire, sans considération d'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire.

Objet : Indiquer le niveau général d'accès à l'enseignement primaire. Il indique également la capacité du système éducatif à assurer l'accès en première année à la population ayant l'âge officiel d'entrée à l'école.

Méthode de calcul : Diviser le nombre des nouveaux élèves en première année, quel que soit leur âge, par le nombre total des enfants ayant l'âge officiel d'entrée à l'école, et multiplier le résultat par 100.

N.B. Lorsque les données sur les nouveaux élèves ne sont pas

enregistrées séparément, on peut les obtenir en soustrayant le nombre des redoublants de l'effectif de la première année.

Données requises : Nombre total des nouveaux élèves en première année de l'enseignement primaire (ou l'effectif global de la première année moins le nombre des redoublants) ; Nombre d'enfants ayant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire.

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements ou enquêtes scolaires pour les données sur les nouveaux élèves par âge. Recensements démographiques ou estimations de l'effectif de la population en âge d'entrée au primaire.

Type de désagrégation : Par sexe et lieu géographique (région, urbain/rural).

Interprétation : Un taux brut d'accès élevé indique en général un degré élevé d'accès à l'enseignement primaire. Comme le calcul porte sur tous les nouveaux élèves de la première année, indépendamment de leurs âges, le taux brut d'accès peut être supérieur à 100 %, à cause de l'inclusion des enfants trop âgés et trop jeunes qui entrent à l'école primaire pour la première fois.

Normes de qualité : Les données (ou les estimations) relatives à la population utilisées pour le calcul de l'indicateur devront se référer strictement à l'âge officiel d'entrée à l'école. Il conviendra de veiller à ce que les redoublants en première année ne soient pas inclus dans le calcul car cela gonflerait indûment le taux brut d'accès.

Limitation : Un taux brut d'accès élevé peut être l'effet de l'inscription des enfants trop âgés qui n'ont pas entré à l'école quand ils avaient l'âge officiel d'entrée à l'école primaire.

1.2.4. Taux net d'accès (TNA) en première année de l'enseignement primaire

Définition : Nombre des nouveaux élèves de la première année de l'enseignement primaire ayant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire, exprimé en pourcentage de la population du même âge.

Objet : Mesurer précisément le niveau d'accès à l'enseignement

primaire de la population en âge éligible d'y entrer.

Méthode de calcul : Diviser le nombre des enfants ayant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire qui entrent pour la première fois en première année de l'enseignement primaire par l'effectif de la population du même âge et multiplier le résultat par 100.

Données requises : Nouveaux élèves en première année de l'enseignement primaire par âge ; Nombre d'enfants ayant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire.

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements ou enquêtes scolaires pour les données sur les nouveaux élèves par âge. Recensements démographiques ou estimations de l'effectif de la population en âge d'entrée au primaire.

Type de désagrégation : Par sexe et lieu géographique (région, urbain/rural).

Interprétation : Un taux net d'accès élevé indique un degré élevé d'accès à l'enseignement primaire pour les enfants ayant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire. Un taux net d'accès de 100% est une condition nécessaire pour atteindre l'objectif de la politique de l'éducation primaire universelle.

Normes de qualité : Les données relatives aussi bien aux nouveaux élèves qu'à la population utilisée pour le calcul de l'indicateur devront se référer strictement à l'âge officiel d'entrée à l'école. En principe, la valeur de cet indicateur ne devrait pas être supérieure à 100 %.

Limitations : Il faut veiller à ce que les redoublants en première année ne soient pas inclus dans le calcul. Cela peut poser un problème surtout pour les enfants qui étaient entrés à l'école avant d'avoir l'âge officiel et qui redoublent leur première année lorsqu'ils atteignent cet âge.

1.2.5. Espérance de vie scolaire (EVS)

Définition : Le nombre total d'années de scolarité qu'un enfant d'un certain âge peut s'attendre recevoir dans le futur, tout en supposant que la probabilité d'être inscrit à l'école à un âge donné est égale au taux de scolarisation actuel pour cet âge.

Objet : Montrer le niveau global de développement d'un système

d'éducation en termes de la durée moyenne de scolarisation qu'il offre à la population éligible, y compris aux individus non scolarisés.

Méthode de calcul : L'espérance de vie scolaire à l'âge a correspond à la somme des taux de scolarisation par âge spécifique aux niveaux d'enseignement concernés. La part des effectifs qui n'est pas répartie par âge est divisée par la population ayant l'âge typique de leur niveau d'enseignement, puis multipliée par la durée des études à ce niveau. Ce résultat est ensuite ajouté à la somme des taux de scolarisation par âge spécifique.

1.2.6. Durée théorique du niveau d'enseignement

Données requises : Effectifs scolarisés par âge et d'âge inconnu à tous les niveaux d'enseignement et population par âge ; ou alternativement les taux de scolarisation par âge spécifique à tous les niveaux d'enseignement.

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements ou enquêtes scolaires pour les données sur les effectifs scolarisés par âge. Recensements démographiques et estimations de l'effectif de la population en âge de scolarisation.

Type de désagrégation : Par niveau d'enseignement et par sexe.

Interprétation : Une espérance de vie scolaire relativement élevée signifie que les enfants sont susceptibles de passer plus d'années dans le système d'éducation et que ce dernier affiche un taux de rétention plus favorable dans l'ensemble. Il faut noter qu'à cause du redoublement, le nombre d'années de scolarisation espéré ne correspond pas nécessairement au nombre d'années d'études espéré à achever. Comme l'espérance de vie scolaire est une moyenne déduite des taux de scolarisation par niveau d'enseignement, le nombre d'années de scolarisation espérées peut être inférieur à ce qu'il est en réalité à cause de la proportion d'individus qui ne seront jamais scolarisés. Les individus effectivement scolarisés sont susceptibles de bénéficier d'une durée nettement supérieure à la moyenne.

Normes de qualité : Cet indicateur doit être calculé sur les bases de données exhaustives et fiables concernant les taux de scolarisation et de la population par âge correspondant à tous les niveaux d'enseignement pour toute la durée de scolarisation, y compris l'enseignement tertiaire.

Limitations : La prudence est de rigueur lors des comparaisons entre les pays : ni la durée de l'année scolaire, ni la qualité de l'enseignement ne sont nécessairement les mêmes partout. De plus, comme cet indicateur ne tient pas compte directement du redoublement, il n'est pas strictement comparable entre les pays où le passage de classe est automatique et ceux où le redoublement est permis. Par ailleurs, il y a lieu de signaler que dans certains pays, les effectifs scolarisés ne tiennent pas compte de nombreuses formes d'apprentissage et de formation continue. Pour toutes ces raisons, il convient d'interpréter cet indicateur à la lumière d'autres indicateurs complémentaires, en particulier le pourcentage de redoublement.

1.2.7. Taux de transition (TT)

Définition : C'est le nombre d'élèves (ou étudiants) admis en première année d'un niveau ou cycle d'enseignement supérieur dans une année donnée, exprimé en pourcentage du nombre d'inscrits en dernière année du cycle (ou niveau) précédent lors de l'année scolaire précédente.

Objet : Donner de l'information sur le degré d'accès ou de transition d'un cycle (ou niveau) d'enseignement au cycle (ou niveau) supérieur. Il est considéré comme un indicateur de résultat pour le cycle ou niveau d'enseignement inférieur et un indicateur d'accès pour le cycle ou niveau supérieur. Il permet aussi d'évaluer la sélectivité relative des systèmes d'éducation, qu'elle soit dictée par des exigences pédagogiques ou par des contraintes financières.

Méthode de calcul : Diviser le nombre de nouveaux inscrits en première année du cycle ou niveau d'enseignement supérieur par le nombre d'inscrits en dernière année du cycle (ou niveau) précédent lors de l'année scolaire précédente, puis multiplier le résultat par 100.

Données requises : Effectifs scolarisés en dernière année d'un cycle ou niveau d'enseignement durant l'année scolaire t et effectifs de nouveaux inscrits (ou nombre d'inscrits diminué du nombre de redoublants) en première année du niveau ou cycle suivant durant l'année scolaire $t+1$.

Sources des données : Registres des établissements scolaires ou recensements ou enquêtes scolaires.

Type de désagrégation : Par sexe, par niveau d'enseignement et par

situation géographique (région, milieu rural ou urbain).

Interprétation : Un taux de transition élevé est le signe d'un bon niveau d'accès d'un cycle (ou niveau) d'enseignement à l'autre. Il dénote aussi la capacité d'accueil du cycle (ou niveau) d'enseignement supérieur. À l'inverse, un taux peu élevé peut être le signe de problèmes de transition entre deux cycles (ou niveaux) d'enseignement : une déficience du système d'évaluation ou une capacité d'accueil insuffisante dans le cycle ou niveau supérieur, voire les deux.

Normes de qualité : Cet indicateur doit être calculé sur la base de données fiables concernant le nombre de nouveaux inscrits (ou le nombre d'inscrits diminué du nombre de redoublants), en particulier en première année du cycle ou niveau d'enseignement supérieur.

Limitations : Une distinction incorrecte entre les nouveaux inscrits et les redoublants, en particulier en première année du cycle ou niveau d'enseignement supérieur, peut biaiser cet indicateur. Les migrants et les individus qui entament le cycle ou niveau suivant une ou plusieurs années après avoir terminé le cycle ou niveau précédent peuvent aussi affecter la qualité de cet indicateur.

1.2.8. Taux brut de scolarisation (TBS)

Définition : Total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

Objet : Montrer le niveau général de participation à un niveau donné d'éducation. Il indique la capacité du système éducatif à inscrire les étudiants d'un groupe d'âge particulier. Il peut être aussi utilisé conjointement avec le taux net de scolarisation pour mesurer l'importance de la scolarisation des enfants ayant dépassé ou n'ayant pas encore atteint l'âge officiel d'entrée à l'école.

Méthode de calcul : Diviser le nombre des élèves (ou étudiants) inscrits dans un niveau d'enseignement, quel que soit leur âge, par la population ayant l'âge officiel de scolarisation du même niveau d'éducation et multiplier le résultat par 100.

Données requises : Nombre total des inscrits dans un niveau donné d'enseignement. Population du groupe d'âge correspondant au niveau spécifié.

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements ou enquêtes scolaires sur les données relatives aux inscrits par niveau d'éducation. Recensements démographiques ou estimations de l'effectif de la population en âge de scolarisation obtenues normalement du service central des statistiques.

Type de désagrégation : Par sexe, lieu géographique (région, urbain/rural) et par niveau d'éducation.

Interprétation : Un taux de scolarisation brut élevé indique un degré élevé de participation, que les élèves appartiennent au groupe d'âge officiel ou non. Quand la valeur du taux brut approche ou dépasse 100 %, cela indique que le pays est en principe capable de scolariser la totalité de sa population en âge de fréquenter l'école, mais n'indique pas la proportion de cette population qui fréquente effectivement l'école. Parvenir à un taux de scolarisation brut de 100 % est donc une condition nécessaire, mais non suffisante, de l'universalisation de l'enseignement. Quand le taux de scolarisation brut dépasse 90 % pour un niveau d'enseignement, le nombre total des places pour les élèves approche le nombre requis pour que le groupe d'âge officiel soit scolarisé en totalité. Toutefois, pour que l'universalisation de l'enseignement soit effectivement réalisée, il faudrait que le nombre des élèves n'ayant pas encore atteint ou ayant déjà dépassé l'âge officiel diminue afin de libérer des places pour les élèves faisant partie du groupe d'âge officiel de fréquentation de ce niveau d'enseignement.

Normes de qualité : Le taux de scolarisation brut à chaque niveau d'enseignement devra se baser sur le total des inscriptions dans toutes les catégories d'écoles et établissements d'éducation, y compris les établissements publics, privés et autres qui offrent des programmes éducatifs organisés à ce niveau.

Limitations : Le taux de scolarisation brut peut parfois dépasser 100 % lorsque les élèves trop âgés et trop jeunes ainsi que les redoublants sont inclus. En pareil cas, une interprétation rigoureuse du taux de scolarisation brut exige qu'on dispose de renseignements supplémentaires sur le nombre

des redoublants, des élèves n'ayant pas encore atteint l'âge officiel et de ceux qui l'ont dépassé, etc.

1.2.9. Taux net de scolarisation (TNS)

Définition : Effectif des inscrits du groupe ayant l'âge officiel de fréquenter un niveau d'éducation exprimé en pourcentage de la population correspondante.

Objet : Fournir une mesure plus précise de l'étendue de la participation à un niveau donné d'éducation des enfants appartenant au groupe officiellement en âge de fréquenter ce niveau.

Méthode de calcul : Diviser le nombre des élèves (ou étudiants) inscrits dans un niveau donné d'enseignement qui font partie du groupe ayant officiellement l'âge de fréquenter ce niveau par la population du même groupe d'âge et multiplier le résultat par 100.

Données requises : Nombre total des inscrits par âge dans un niveau donné d'enseignement. Population du groupe d'âge correspondant au même niveau.

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements ou enquêtes scolaires sur les données relatives aux inscrits par âge. Recensements démographiques ou estimations de l'effectif de la population en âge de scolarisation obtenues normalement du service central des statistiques.

Type de désagrégation : Par sexe, lieu géographique (région, urbain/rural) et par niveau d'éducation.

Interprétation : Un taux net de scolarisation élevé dénote un degré élevé de participation du groupe ayant l'âge officiel de la scolarité. La valeur théorique maximale de ce taux est 100 %. Lorsque le taux net de scolarisation augmente avec le temps, cela signifie que la participation au niveau spécifié d'enseignement s'améliore. Si l'on compare le taux de scolarisation net avec le taux brut, la différence entre les deux mesure l'incidence de l'inscription des élèves n'ayant pas encore atteint l'âge officiel et de ceux qui l'ont dépassé. Si le taux de scolarisation net est inférieur à 100 %, la différence entre les pourcentages mesure la proportion des

enfants en âge de fréquenter le niveau spécifié d'éducation qui ne sont pas inscrits. Toutefois, comme certains enfants/jeunes peuvent être inscrits dans des établissements d'autres degrés, cette différence des pourcentages ne doit en aucun cas être considérée comme indiquant le pourcentage exact des enfants non scolarisés.

Normes de qualité : Le taux net de scolarisation de chaque niveau d'éducation doit être basé sur le total des inscriptions du groupe d'âge officiel dans toutes les catégories d'écoles et autres établissements équivalents, que ces établissements soient publics, privés ou autres, dispensant un enseignement structuré.

Limitations : Pour l'enseignement supérieur, cet indicateur n'est pas pertinent à cause des difficultés de déterminer un groupe d'âge approprié dues à la grande variation de la durée des programmes à ce niveau. En ce qui concerne le primaire et le secondaire, certaines difficultés peuvent apparaître lorsqu'on calcule un taux net de scolarisation approchant 100 % :

1. Lorsque la date de référence pour l'entrée dans l'enseignement primaire ne coïncide pas avec les dates de naissance de tous les membres de la cohorte scolarisable dans le primaire ;
2. Lorsqu'une proportion importante de la population commence la scolarité primaire avant l'âge prescrit et termine, par conséquent, cette scolarité avant l'âge prescrit ;
3. Lorsque l'âge d'entrée dans l'enseignement primaire est relevé alors que la durée de cet enseignement reste inchangée.

N.B. Bien que le taux net de scolarisation ne puisse dépasser 100 %, des valeurs allant jusqu'à 105 % ont été obtenues en raison de contradictions dans les données relatives aux inscriptions et/ou à la population.

1.2.10. Taux de scolarisation par âge spécifique (TSA)

Définition : Pourcentage de la population d'un âge spécifique scolarisée, quelque soit le niveau d'éducation.

Objet : Montrer l'étendue de scolarisation d'une cohorte d'âge donnée.

Méthode de calcul : Diviser les effectifs des élèves (étudiants) d'un âge spécifique, tous niveaux d'enseignement confondus, par l'effectif total de la

population du même âge, puis multiplier le résultat par 100.

Données requises : Effectifs des inscrits par âge simple et population de l'âge correspondant.

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements ou enquêtes scolaires sur les effectifs des inscrits par âge. Recensements démographiques ou estimations de la population par âge fournis par l'office national des statistiques.

Type de désagrégation : Par sexe et par niveau d'enseignement. *Interprétation* : Un taux élevé dénote une forte scolarisation de l'effectif d'une population d'âge particulier. La valeur théorique maximale de cet indicateur est égale à 100 %. Une tendance à la hausse est le signe de l'amélioration de la scolarisation dans une cohorte d'âge particulier. Si ce taux est inférieur à 100 %, la différence entre sa valeur et 100 % indique la proportion de l'effectif d'une population d'âge particulier qui n'est pas scolarisée.

Normes de qualité : Le TSA par niveau d'enseignement doit être calculé sur la base du nombre total d'inscrits dans tous les types d'établissements scolaires (publics et privés) et toutes les autres institutions qui dispensent des programmes de cours dans un cadre organisé. Les effectifs scolarisés et les données démographiques doivent être arrêtés à la même date. De plus, tous les niveaux d'enseignement doivent être pris en compte dans les effectifs scolarisés afin d'éviter qu'une proportion d'une cohorte d'âge soit écartée.

Limitations : Cet indicateur ne précise pas le niveau d'enseignement des effectifs inscrits, sauf s'il est calculé par niveau d'enseignement.

1.2.11. Taux de redoublement par année d'études (TR)

Définition : Proportion des élèves inscrits dans une classe donnée au cours d'une année scolaire donnée qui étudie dans la même classe au cours de l'année scolaire suivante.

Objet : Mesurer le phénomène du redoublement et son impact sur l'efficacité interne des systèmes d'éducation. Cet indicateur est également très probant pour analyser le parcours des effectifs durant un cycle

d'enseignement et de faire des projections en la matière.

Méthode de calcul : Diviser le nombre des redoublants dans une classe donnée au cours de l'année scolaire $t+1$ par le nombre des élèves qui étaient inscrits dans la même classe au cours de l'année scolaire précédente t .

1.2.12. Inscrits en classe i pour l'année scolaire t

Données requises : Effectifs scolarisés par année d'études durant l'année scolaire t et nombre de redoublants de la même cohorte par année d'études durant l'année scolaire $t+1$.

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements et enquêtes scolaires sur les effectifs inscrits et les redoublants par année d'études.

Type de désagrégation : Par année d'études, par sexe, par lieu géographique (région, milieu rural ou urbain) et par type d'établissement (public ou privé).

Interprétation : L'idéal serait que les taux de redoublement soient proches de 0%. Des taux de redoublement élevés sont révélateurs de problèmes d'efficacité interne du système éducatif et peuvent être l'indice d'un niveau d'instruction médiocre. Quand on compare les taux de redoublement selon les années de scolarité, les chiffres peuvent indiquer que les taux de redoublement sont plus élevés pour certaines années, ce qui nécessite des études plus approfondies sur les causes du phénomène et sur les possibilités d'y remédier.

Normes de qualité : Comme les autres taux relatifs au flux des élèves (taux de promotion et taux d'abandon), le taux de redoublement est obtenu par l'analyse des données relatives aux effectifs et aux redoublants par année d'études pour deux années scolaires consécutives. Il faut donc veiller à ce que ces données reposent sur une couverture cohérente de la période et des années d'études. Il faut veiller également à réduire, le plus possible, certaines erreurs fréquentes qui risquent de biaiser ces taux des flux, comme celles qui consistent à enregistrer des chiffres excessifs d'inscriptions et/ou de redoublements (en particulier en première année d'études), à ne pas faire une distinction claire entre les nouveaux élèves et

les redoublants et à ne pas tenir compte des transferts d'élèves d'une classe à une autre ou d'une école à une autre.

Limitations : Dans certains cas, des taux de redoublement faibles peuvent traduire simplement des politiques ou des pratiques consistant à faire passer automatiquement les élèves dans la classe supérieure. Le taux de redoublement maximal et le nombre des redoublements permis pour une classe donnée peuvent dans certains cas être déterminés par les autorités responsables de l'éducation désireuses de faire face à une capacité limitée pour certaines années d'études et d'accroître le flux des élèves dans le cycle éducatif. L'indicateur doit donc être interprété avec prudence, surtout quand on fait des comparaisons entre les systèmes éducatifs.

1.2.13. Taux de survie par année d'étude (TS)

Définition : Pourcentage des élèves (ou étudiants) d'une cohorte qui ont été inscrits en première année d'un niveau (ou cycle) d'enseignement donné au cours d'une année scolaire donnée et qui sont supposés parvenir aux années d'étude successives.

Objet : Déterminer la capacité de rétention du système éducatif et son efficacité interne. Ce taux illustre la proportion des élèves d'une cohorte qui achèvent une année d'étude et parviennent à l'année suivante et il indique, d'autre part, l'importance des abandons par année d'étude.

Méthode de calcul : Diviser le nombre total des élèves appartenant à une même cohorte qui ont atteint chaque année d'études successive d'un cycle d'enseignement donné par le nombre des élèves de la cohorte, c'est-à-dire ceux qui avaient été initialement inscrits en première année de l'enseignement primaire, et multiplier le résultat par 100.

Données requises : Effectifs scolarisés par année d'études pour deux années consécutives (année t et $t + 1$) ; nombre de redoublants pour l'année scolaire $t+1$.

Sources des données : Registres des établissements scolaires, recensements et enquêtes scolaires.

Type de désagrégation : Par sexe, par lieu géographique (région, milieu rural ou urbain) et par type d'établissement (public ou privé). Le taux de

survie peut être aussi décomposé avec ou sans redoublement.

Interprétation : Des taux proches de 100% indiquent un haut niveau de rétention et une faible incidence des abandons. La distinction entre le taux de survie avec ou sans répétition est nécessaire pour comparer l'ampleur du gaspillage dû à l'abandon et de redoublement. Le taux de survie en dernière année de l'enseignement primaire est d'un intérêt particulier pour le suivi de l'éducation primaire universelle.

Normes de qualité : Comme le calcul de cet indicateur se base sur les taux de flux des élèves, la fiabilité du taux de survie dépend de la cohérence et de la fiabilité des données relatives aux inscriptions et aux redoublements pour une période donnée et pour des années de scolarité données.

Limitations : Comme cet indicateur est généralement estimé à l'aide de modèles d'analyse de cohorte qui sont basés sur un certain nombre d'hypothèses (par exemple, les taux de flux observés resteront inchangés pendant toute la vie de la cohorte), la prudence est de rigueur lors de son utilisation pour comparer les systèmes d'éducation et lors de son calcul à l'échelle nationale par sous niveau en raison des transferts d'élèves entre les localités.

1.2.14. Coefficient d'efficacité (CE)

Définition : Nombre idéal (optimal) d'années-élèves nécessaires (c'est-à-dire en l'absence de redoublements et d'abandons) pour qu'un certain nombre d'élèves faisant partie d'une cohorte donnée achèvent leur scolarité à un cycle ou niveau d'éducation donné, exprimé en pourcentage du nombre effectif d'années-élèves consacrées à la formation desdits élèves. Le coefficient d'efficacité est l'inverse du ratio intrants/extrants, qui est souvent utilisé aussi comme indicateur de l'efficacité interne. Une année scolaire passée dans une classe par un élève est comptée comme une année-élève.

Objet : C'est un indicateur synthétique du rendement interne d'un système éducatif. Il résume les répercussions des redoublements et des abandons sur l'efficacité du processus éducatif, c'est-à-dire sur sa capacité à former des diplômés.

Méthode de calcul : Diviser le nombre idéal d'années-élèves nécessaires